

ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Canada

Ontario



Cher·ères collègues et complices,

Nous aimerions en commençant, au nom de toute l'équipe de Théâtre Action (TA), vous remercier de continuer à transmettre votre amour et votre passion pour le théâtre aux futures générations.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche et de vous expliquer les différentes étapes d'inscription au Festival Théâtre Action en Milieu Scolaire, l'équipe de Théâtre Action vous a préparé cette trousse d'informations. Sachez qu'il nous fera toujours plaisir de vous répondre, que ce soit par téléphone ou par courriel, si des questions persistent.

Ce qu'est le Festival de Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS) :

- Une invitation pour toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario qui ont un intérêt pour le théâtre;
- Un événement à grand déploiement réunissant des centaines d'élèves, une trentaine d'enseignant·e·s et une vingtaine de formateur·trice·s issu·e·s du secteur professionnel;
- Une variété d'activités : ateliers de formation, spectacles scolaires, activités sociales, etc.;
- Un festival incontournable qui offre une réelle opportunité à la jeunesse de partager en français sa passion du théâtre, de perfectionner ses connaissances et sa pratique du théâtre, tout en se sentant impliquée dans la communauté et la culture franco-ontarienne.

Notes importantes :

Les dates indiquées à chacune des étapes mentionnées dans ce document sont des dates finales. Nous vous faisons parvenir ce document afin de vous transmettre le plus tôt possible les informations qui vous seront demandées durant le processus d'inscription au FTAMS.

Nous vous remercions de respecter ces dates afin de permettre à notre équipe de tout orchestrer dans les meilleurs délais.

Merci et bonne lecture!

Le thème : Carnaval



« Derrière mon loup, je fais ce qui me plait. Devinez qui je suis? » La Compagnie Créole

Masques de théâtre, masques de protection, masques quotidiens: Quels sont ces masques que nous revêtons tous les jours? Qu'affirment-ils sur notre identité? Sont-ils inévitablement bons, ou mauvais? Ou sont-ils simplement un reflet de nos affirmations profondes?

Pour cette 25^e édition du Festival Théâtre Action en Milieu Scolaire, nous proposons une mascarade haute en couleur, vibrant au rythme des rassemblements enfin permis. Le FTAMS a toujours été un lieu de rendez-vous pour les artistes d'aujourd'hui et de demain et, quoi de mieux que de nous retrouver autour du thème « Carnaval » afin de célébrer notre amour du théâtre et de l'humain!

C'est avec cette idée que nous invitons nos festivalier·ières à prendre part à ces réjouissances qui s'avèreront grandioses! Osons le masque, osons l'affirmation ! Osons surtout nous présenter tel que nous avons vraiment envie d'être, enfin.

Nous visons :

- Créer un environnement créatif exclusivement francophone pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (*quelques conditions s'appliquent, détails en page 6*);
- Offrir deux ateliers à chaque élève (parmi une dizaine de choix) et deux classes de maître aux enseignant·es et aux animateur·trices culturel·les, assurées par des artistes professionnels;
- Offrir à chacune des écoles participantes l'opportunité de présenter un spectacle de 55 minutes;
- Encadrer des périodes de discussion avec les participant·es après chacune des interventions théâtrales; scolaires et universitaires;
- Proposer une programmation diversifiée: cérémonies d'ouverture et de clôture, soirée sociale et spectacles professionnels;
- Permettre aux festivalier·ières de voir des artistes et artisan·es professionnel·les francophones à l'œuvre;
- Offrir des moments de concertation et de réseautage (ex. Table Jeunesse et Table éducation);
- Permettre aux festivalier·ières de voir plusieurs spectacles présentés par les écoles secondaires et l'Université d'Ottawa;
- Prévoir des occasions de création interactive avec les élèves dans le cadre de nos activités artistiques et sociales (ex. Repas de l'amitié).

INFORMATIONS PRATIQUES

IMPORTANT : Théâtre Action est un organisme admissible en tant que partenaire du programme [PassepART](#) géré par la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Chacune des écoles de la francophonie canadienne a droit annuellement à une **microsubvention de 1 500 \$**. Cette somme versée à Théâtre Action permettrait de réduire vos frais d'inscription. Vous pourriez également en profiter pour inscrire des élèves de la 7^e et 8^e année à l'événement. C'est simple, si vous n'avez toujours pas reçu de microsubvention pour l'année scolaire en cours, il suffit que vous nous fournissiez une confirmation de votre école. **Date limite d'inscription : 10 février 2023.**

- **Frais d'inscription (taxes incluses):**

- **Pour les élèves**
 - 115 \$ / élève pour l'entièreté de la programmation
- **Pour les adultes accompagnateur.**
 - 45 \$ / adulte accompagnateur
- **Pour chacune des troupes scolaires ou écoles participantes**
 - Frais annuels d'adhésion pour l'année 2023 de 125 \$. Pour plus d'informations sur les avantages des membres de Théâtre Action, veuillez-vous référer à l'annexe 2.

- **Hébergement:**

Des ententes sont prises avec différents hôtels de la région afin de vous offrir le meilleur tarif possible, mais il est de votre responsabilité de réserver et de défrayer les coûts d'hébergement pour vous et pour les participant-es de votre école lors de votre séjour au FTAMS. Pour profiter des meilleurs prix offerts, veuillez communiquer avec ces hôtels avant le 17 mars 2023 en indiquant le code bloc « Théâtre Action ».

Ottawa Embassy Hotel & Suites

[25 Cartier St, Ottawa, Ontario, K2P 1J2](#)

Contact: Dean Lake 613-237-2111 x 6144

40 chambres disponibles

149\$ (+ taxes) sans déjeuner

Date limite pour réserver: 17 mars 2023

20 \$ (+ taxes) stationnement - petit véhicule
Stationnement gratuit – autobus ([À proximité](#))

Holiday Inn Express & Suites

[235 King Edward Avenue, Ottawa, ON, K1N 7L8](#)

Contact: MJ Brown (613) 680-8006 Ext 1101

40 chambres disponibles

160\$ (+ taxes) avec petit déjeuner

Date limite pour réserver: 17 mars 2023

18 \$ (+ taxes) stationnement - petit véhicule
60 \$ (+ taxes) stationnement - autobus

- **Transport :**

Vous serez tenus de défrayer les coûts de votre transport ou d'organiser un jumelage avec une autre école pour vous déplacer à la ville hôte du FTAMS. Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons garantir que vous recevrez le montant demandé.

- **Repas :**

Le Repas de l'Amitié, qui a lieu lors de la dernière journée du FTAMS, est le seul repas offert par Théâtre Action pour l'ensemble des festivalier·ières. Pour les autres repas, des ententes sont prises avec les fournisseurs agissant sur le campus de l'Université d'Ottawa. Une liste d'établissements de restauration à proximité des lieux de l'événement vous sera également fournie.

- **Appui Dramaturgique Scolaire (GRATUIT) :**

Les troupes désirant présenter un spectacle scolaire dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier d'un appui à la création gratuit sous forme de parrainage. Les troupes intéressées seront jumelées soit à un·e dramaturge (pour les soutenir dans la création d'un texte dramatique inédit) ou un·e artiste professionnel·le qui les appuiera tout au long de leur processus de création d'un spectacle de théâtre. Le programme est disponible entre novembre 2022 et fin mars 2023. Un maximum de 20 heures d'appui sera dispensé par troupe intéressée, au moyen d'une rencontre en présentiel, de visioconférences, de suivis téléphoniques et d'échanges courriel. Vous trouverez les détails du projet en annexe 3 et le formulaire d'inscription [ICI](#).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au FTAMS :

- [Le formulaire d'inscription officielle](#) doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **17 février 2023**. Veuillez prendre note qu'aucun changement à la facturation et aucun remboursement ne sera fait après cette date.
- Les **frais d'inscription et d'adhésion annuelle** doivent être acquittés au plus tard le **31 mars 2023** (cette date correspond à la fin de l'année financière chez Théâtre Action).

Pour présenter un spectacle au FTAMS :

Selon les intérêts des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de treize spectacles seront inscrites à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions d'une durée maximale de **55 minutes** qui seraient suivies par des discussions.

Pour assurer le bon roulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre présentation vous seront demandés lors de votre inscription officielle. L'ensemble des interventions théâtrales devra être confirmé au plus tard le **17 février 2023**.

Aussi, un·e artiste professionnel·le sera embauché·e pour vous offrir une rétroaction dans les semaines qui suivent la fin du festival. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre spectacle seront observés par un·e professionnel·le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaires disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival (**le cas échéant**);
- Nous faire parvenir une copie des droits d'auteur (**le cas échéant**). Pour plus de détails sur les droits d'auteurs, consultez l'annexe 4 ;
- Respecter la limite de **55 minutes** lors de la représentation de votre spectacle;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public et à la rétroaction après le FTAMS;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique;
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action;
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.

ÉTAPES DE PARTICIPATION

Les informations recueillies aux différentes étapes nous permettront de confirmer le nombre d'ateliers et d'interventions théâtrales qui seront offerts aux festivalier·ières. Il est très important pour assurer le succès du festival et la pleine participation des élèves de bien respecter ces échéances.

Merci à l'avance de votre collaboration!

Étape 1 - 26 octobre 2023 au 16 décembre 2022 ADHÉSION À THÉÂTRE ACTION ET INSCRIPTION PRÉLIMINAIRE

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- ❑ Compléter votre [adhésion 2023](#)
- ❑ Remplir le formulaire d'inscription préliminaire [ici](#):
 - Nombre de participant·es et d'adultes responsables prévu;
 - Nom, prénom et coordonnées de la personne-contact;
 - La confirmation de l'intérêt de présenter un spectacle;
 - Votre intérêt à bénéficier d'une microsubvention [PassepART](#).

Étape 2 - 17 décembre 2022 au 17 février 2023 INSCRIPTION OFFICIELLE ET FINANCIÈRE

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- ❑ Informations sur les participants :
 - Noms, prénoms, courriels, informations de santé et tailles de chandail des élèves et des adultes accompagnateurs
- ❑ Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement :
 - Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons garantir que vous recevrez le montant demandé.
- ❑ Remplir la fiche descriptive de votre spectacle, le cas échéant :
 - Nom, prénom et les responsabilités de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, etc.);
 - Le nom des auteurs et des autrices;
 - Le titre de votre pièce;
 - Le synopsis ou résumé du projet et le cas échéant;
 - Le texte et la preuve des droits d'auteurs;
 - La durée approximative de votre pièce (**maximum de 55 minutes**).

*Le lien vers le [formulaire d'inscription officielle](#) (incluant [la fiche descriptive](#)) vous sera acheminé par courriel le **16 décembre**.*

Étape 3 — Du 18 février au 3 mars 2023

Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction

Informations nécessaires pour compléter cette étape

□ **Distribution de l'aide au déplacement :**

C'est durant cette étape que Théâtre Action commencera à distribuer l'aide au déplacement aux écoles participantes. Un courriel sera envoyé aux écoles éligibles pour confirmer le montant qui leur sera alloué. Toutes les écoles ayant présentées une demande seront contactées, qu'elles soient admissibles ou non.

Si vous présentez un spectacle au FTAMS :

□ **Fiche technique :** *(un lien vous sera envoyé le 18 février)*

Cette étape est sûrement l'une des plus importantes pour les écoles présentant un spectacle lors du FTAMS. C'est dans ce formulaire que vous aurez à nous indiquer les dimensions de votre décor (démonté et monté), nous fournir des détails techniques concernant vos besoins en éclairage et en son. Vous pourrez sélectionner, parmi les options, le spécial auquel vous avez droit en plus de l'éclairage de base de six zones, soit 18 projecteurs (trois projecteurs bleus, ambres et rouges pour chacune des six zones). Vous aurez le choix de nous remettre le plan de votre décor en photo, vidéo ou en dessin.

N.B. : C'est le directeur technique qui vous assignera une plage horaire et une salle en fonction de vos besoins et demandes.

□ **Fiche de rétroaction :** *(Vous allez être contacté après le FTAMS pour fixer la date de votre rétroaction)*

Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments d'un spectacle sont observés par un-e professionnel-le du milieu théâtral dans le but d'aider votre troupe à s'améliorer. Le-la rétroacteur-trice vous offrira quelques semaines après le FTAMS une période de 60 minutes par vidéoconférence durant laquelle la discussion tournera autour d'une problématique ou d'un défi rencontré que vous aurez préalablement identifié. La rétroaction pourra porter sur n'importe quel élément du spectacle qui vous aura occasionné des difficultés, par exemple : la direction d'acteur-trice, la fabrication des décors, la compréhension du texte, la prononciation, etc.

Étape 4 — Du 3 mars au 11 mars 2023

Choix d'atelier et d'activités + Informations logistiques

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

□ **Choix par ordre de préférence de deux ateliers par élève* et des activités :**

Vous allez recevoir un formulaire avec le nom des élèves, que vous nous aurez fourni à l'étape 2, les spectacles offerts, la liste des ateliers et une courte vidéo de présentation des ateliers.

*Il est important de noter que c'est une formule « *premier arrivé, premier servi* » et que nous ne pouvons garantir que chaque élève participera aux ateliers choisis. Nous prioriserons le choix des élèves finissants. Aussi, nous tiendrons compte du nombre d'élèves inscrits par école lors de notre attribution.

□ **Informations logistiques :**

Nous profitons également de cette étape pour compiler plusieurs informations qui peuvent paraître anodines, mais qui nous aident dans le développement des horaires personnalisés des participants. Voici les informations qui vous seront demandées :

- **Le nombre de véhicules et le nombre d'autobus avec lesquels vous vous déplacerez pour venir au festival :** Nous ferons les démarches nécessaires afin d'avoir suffisamment de permis de stationnement pour vous accommoder.
- **Les noms et prénoms des participants à la Table jeunesse** (maximum deux par école) : Une plage horaire pour la Table jeunesse sera ajoutée dans l'horaire personnalisé du ou de la participant·e et un repas sera prévu pour il·elle lors de cette rencontre.
- **Les festivalier·ières participent-t-ils/elles au spectacle de votre école ?** : Le fait de participer au spectacle de votre école vous ajoute une préparation technique, une rétroaction (après le FTAMS) et rend impossible le fait d'assister au spectacle qui est présenté juste avant le vôtre, le cas échéant.
- **Le participant a-t-il une mobilité réduite ?**
- **Le participant a-t-il des allergies ou d'autres restrictions alimentaires ?** : Pour préparer le Repas de l'Amitié et pour une question de sécurité pendant les ateliers.
- **Hôtel** : Pour votre sécurité, il est important que nous sachions où chaque personne est logée.

Le formulaire "Choix d'atelier et d'activités + Informations logistiques" vous sera acheminé par courriel le 3 mars.

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter et il me fera plaisir de vous répondre.
Au plaisir,**

Hind Oulmakki
Gestionnaire de la programmation
COURRIEL | gestionprog@theatreaction.ca
TÉLÉPHONE | [613 745-2322](tel:6137452322), poste 222

Annexe 1: FICHE DE VÉRIFICATION

<p style="text-align: center;"><u>Étape 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>Adhésion 2023</u><input type="checkbox"/> <u>Formulaire d'inscription préliminaire</u>	<p style="text-align: center;">Du 26 octobre 2023 au 16 décembre 2023</p>
<p style="text-align: center;"><u>Étape 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>Formulaire d'inscription officielle</u><ul style="list-style-type: none">- Informations sur les participant·es- Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement<input type="checkbox"/> Fiche descriptive de votre spectacle<ul style="list-style-type: none">- Nom, prénom et les responsabilités de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, etc.);- Le nom des auteurs et des autrices;- Le titre de votre pièce;- Le synopsis ou résumé du projet et le cas échéant;- Le texte et la preuve des droits d'auteurs;- La durée approximative de votre pièce (maximum de 55 minutes).	<p style="text-align: center;">Du 17 décembre 2022 au 17 février 2023</p>
<p style="text-align: center;"><u>Étape 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Distribution de l'aide au déplacement<input type="checkbox"/> Fiche technique de votre spectacle<ul style="list-style-type: none">- Dimensions de votre décor (démonté et monté)- Besoins en éclairage, en son ou autres<input type="checkbox"/> Fiche de rétroaction	<p style="text-align: center;">Du 18 février au 3 mars 2023</p>
<p style="text-align: center;"><u>Étape 4</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Choix des ateliers et des activités<input type="checkbox"/> Informations logistiques	<p style="text-align: center;">Du 3 au 11 mars 2023</p>

Annexe 2: Adhésion 2022 – Lien vers le formulaire d’adhésion ICI.

Cher·ères membres et futur·es membres de Théâtre Action,

« **Amateurices de la scène, artistes en herbe et en chène, patenteurices de mots, de décors et de budgets, Théâtre Action vous propose des activités et des services qui pourront allumer la mèche de vos démarches et donner le coup de pied dans le derrière de vos projets afin de vous propulser vers des horizons créatifs toujours plus remarquables.**».

Nous démarrons notre nouvelle campagne d’adhésion sur ce message inspirant d’Alex Tétréault, président du conseil d’administration de Théâtre Action.

Devenir membre de TA, c’est avoir droit à des services et privilèges en l’occurrence :

- Accès à plusieurs **appels d’offres de TA** : plus de 100 contrats sont offerts aux membres de TA annuellement, pour un montant de plus de 190 000 \$
- Accès à notre **infolettre théâtrale et notre bulletin aux membres**, qui contiennent toute l’actualité théâtrale ainsi que des offres d’emploi du milieu culturel franco-ontarien ;
- Accès à nos services de nos **conseils dramaturgiques** et nos **services d’appui personnalisé** jusqu’à concurrence d’une valeur de **1000\$ et 600\$** (respectivement) par exercice financier (avril à mars).
- Accès nos formations, nos publications et d’autres activités **gratuites** et à des **tarifs préférentiels** ;
- **Promotion** de vos annonces, vos communiqués et vos offres d’emploi dans le **réseau de TA**;
- **Promotion** de vos services dans notre **répertoire des membres 2021**, accessible depuis le site Internet de Théâtre Action et diffusé dans le réseau de TA;
- Invitation à des **événements et échanges artistiques** entre pairs ;
- Accès à des **tarifs préférentiels chez nos partenaires** à l’achat d’un billet ou d’un abonnement pour les spectacles des producteurs suivants :
 - Théâtre du Nouvel-Ontario (Sudbury)
 - Théâtre français de Toronto (Toronto)
 - Créations In Vivo (Ottawa)
 - Corpus Théâtre (Toronto)
 - Théâtre la Tangente
 - Théâtre belvédère
 - Le théâtre français du CNA
 - Le théâtre de l’île (Ville de Gatineau)

- Accès à un prix préférentiel pour la location de salles chez notre partenaire La Nouvelle Scène Gilles Desjardins et ses quatre compagnies résidentes (Théâtre Catapulte, Théâtre de la Vieille 17, Théâtre du Trillium et Vox Théâtre)

Pour devenir membre ou pour renouveler votre adhésion, vous n'avez qu'à remplir le formulaire d'adhésion [ICI](#). Afin de joindre notre communauté théâtrale franco-ontarienne et de pouvoir profiter des avantages offerts par votre organisme de services, nous vous invitons à faire rapidement votre demande, ou votre renouvellement d'adhésion pour l'année 2023.

Veillez également consulter les critères d'adhésion disponibles [ICI](#)

Les demandes d'adhésion déposées ultérieurement au 30 septembre 2023 ne seront pas acceptées.

Pour toutes autre question, veuillez contacter :

Kodjo Donatien

Directeur des communications et des partenariats

communications@theatreaction.ca

613-745-2322, poste 221

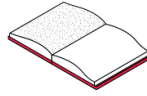
NOS PARTENAIRES



Annexe 3: Appui dramaturgique scolaire- Lien vers le formulaire ICI.



APPUI DRAMATURGIQUE SCOLAIRE 2022-2023



Théâtre Action (TA) s'est donné comme stratégie prioritaire de stimuler le talent et de développer l'intérêt pour l'écriture dramatique dès le plus jeune âge. TA offre gratuitement un appui dramaturgique professionnel aux troupes scolaires, ce qui leur assure aussi une participation au Festival Théâtre Action en Milieu Scolaire (FTAMS), sans avoir nécessairement à y présenter un spectacle.

- Le fait de participer à ce projet ne vous garantit pas une place pour présenter un spectacle lors du FTAMS. Nous respecterons la marche à suivre telle qu'établie lors des éditions précédentes. Pour plus de détails concernant le FTAMS, visitez www.theatreaction.ca

L'Appui Dramaturgique Scolaire (ADS) s'adapte selon les besoins de la troupe, l'historique de création, les ressources disponibles et le type de création (individuelle, collective, adaptation, collage). Les dramaturges agiront à titre de conseiller.ère.s dramaturgiques et offriront les services suivants : formation, relecture de textes, retours constructifs, corrections (dans un but de compréhension du texte et de définition des personnages ou de l'intrigue), résolution de problèmes, précision quant à l'intrigue, aux personnages et aux lieux, exercices, etc.

- Ce n'est donc que dans un esprit de compréhension du texte et de définition des personnages ou de l'intrigue que le dramaturge fera des corrections grammaticales ou syntaxiques. Si vous désirez que ce dernier fasse du travail de révision/correction, vous pourrez alors prendre d'autres engagements avec lui.

Engagement de Théâtre Action dans le cadre du projet ADS :

- Offrir un maximum de vingt (20) heures d'appui aux troupes scolaires dont un minimum de quatre (4) heures et un maximum de huit (8) heures sur place;
- Recruter, engager et encadrer les dramaturges;
- Assurer la coordination du projet (jumelage, 1er contact, hébergement, déplacement);
- Fournir aux troupes les documents inhérents au projet (formulaire de demande d'appui dramaturgique, contrat d'engagement, gabarit d'écriture);
- Défrayer les frais de séjour du dramaturge lors de la visite dans votre école (si vous voulez qu'il y revienne, vous devrez négocier un nouveau contrat avec ce dernier);
- Travailler en étroite collaboration avec les troupes et les dramaturges.



Engagement de l'école et de la troupe de théâtre dans le cadre de l'ADS :

- Être présent en classe (un adulte responsable ou le responsable de la troupe) lors de la visite du ou de la dramaturge;
- Répondre dans un délai raisonnable aux exigences du projet (formulaires, courriels, appels téléphoniques);
- Respecter l'échéancier établi par Théâtre Action;
- Obtenir la carte de membre 2023 de Théâtre Action (125 \$/ année – taxes incluses);
- Compléter et acheminer le [formulaire d'inscription](#);
- Participer à l'édition du FTAMS 2023 qui aura lieu à Ottawa, du 20 au 22 avril 2023, sans quoi tous les frais reliés au projet vous seront facturés;
- Travailler en étroite collaboration avec le ou la dramaturge et la gestionnaire de la programmation Hind Oulmakki;
- Prévoir et planifier une visite du ou de la dramaturge à l'école pour un minimum de quatre (4) heures et un maximum de huit (8) heures;
- Informer la gestionnaire de la programmation de tout changement au sein de la troupe scolaire;
- Utiliser le gabarit d'écriture fourni par Théâtre Action;
- Remettre le texte final à Théâtre Action au plus tard le 17 février 2023;
- Remettre le rapport d'évaluation au plus tard trois semaines après la dernière intervention du ou de la dramaturge auprès de la troupe, soit le 6 mars 2023;
- Rencontrer préalablement le ou la conseiller.ère dramaturgique, par téléphone ou Visioconférence, afin d'orienter le travail d'appui.

Les places sont limitées (cinq écoles maximum) alors faites vite ! Théâtre Action donnera la priorité aux premières troupes qui se seront inscrites, ainsi qu'à celles qui auront rempli le [formulaire d'inscription](#) en bonne et due forme.

Je demeure disponible si vous avez des questions.

Au plaisir !

Hind Oulmakki

613.745.2322, poste 222 ou 613.618.6557 | gestionprog@theatreaction.ca

Gestionnaire de la programmation



(613) 745-2322



Rejoignez-nous.

theatreaction.ca

Annexe 4: Informations sur les droits d'auteurs

Vous avez trouvé le texte idéal ? Vous êtes tombé en amour avec les mots d'un auteur ? Vous voulez absolument créer sur scène ces mots inspirants ? Excellent ! Mais pas si vite... Les œuvres dramatiques sont protégées par la loi fédérale sur le droit d'auteur.

« Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'enreprésenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante ». (Source : Article 3. (1), Loi sur le droit d'auteur - C42, ministère de la Justice du Canada)

Dans le cas du théâtre, les dramaturges sont propriétaires du droit d'auteur. À noter que les droits d'auteurs des textes écrits par des mineurs dans un cadre scolaire appartiennent à l'institution d'enseignement. L'auteur d'un texte, même libre de droits, conserve un droit moral sur son texte et pourrait exiger, par exemple, que le texte ne soit pas coupé ni modifié, ce qui signifie que, dans tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur pour présenter ou reproduire son texte.

Le droit d'auteur est automatique au Canada et reconnu par les traités internationaux sur le droit d'auteur, ce qui apporte des protections dans plus de cent pays. Il prend effet au moment de la création de l'œuvre et reste en vigueur jusqu'à 50 ans après le décès du créateur. Il existe une formule reconnue internationalement et protégée par les lois sur le droit d'auteur. Il s'agit du « Tous droits réservés » ou (©) suivi du nom du créateur et de l'année de création de l'œuvre.

Exemple : Tous droits réservés, Théâtre Action, 2014 OU © Théâtre Action, 2014.

Droits de représentation et de reproduction

Il est possible d'obtenir le droit de représentation et/ou de reproduction (photocopie) d'un texte de théâtre, moyennant habituellement certains frais (sous forme de licence ou autres). Vous devez vérifier si l'auteur est membre de l'un des organismes suivants et, si tel n'est pas le cas, vous aurez à communiquer avec l'auteur ou son agence pour conclure une entente.

- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) / www.aqad.qc.ca
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) / www.copibec.qc.ca (droit de photocopier ou de reproduire un texte)
- Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) / www.sacd.ca (Laetitia Orłowski Adjointe administrative, Spectacle vivant / Audiovisuel : scene@sacd.ca Tél. 514 738 8877.